

Le 22 septembre 2017

Aucun signal de sécurité lié à l'aluminium contenu dans les vaccins n'a conduit à ce jour à remettre en cause le rapport bénéfice / risque des vaccins contenant de l'aluminium, en France et à travers le monde. L'ANSM rappelle que ces vaccins sont administrés à des centaines de millions de personnes dans le monde depuis près d'un siècle.

L'ANSM tient à rassurer les patients. Les résultats des études de l'équipe du Pr Gherardi, ainsi que l'ensemble des rapports et publications disponibles à ce jour, ne modifient pas ce rapport bénéfice risque positif.

Dans le cadre de son programme de soutien à la recherche, l'ANSM a soutenu financièrement ces travaux de recherche fondamentale du Pr Gherardi. Il est essentiel de rappeler que ces recherches appartiennent sans restriction à l'équipe qui les a conduites. Elles ont d'ailleurs fait l'objet de différentes publications à leur initiative. L'ANSM n'intervient pas sur le devenir ou la diffusion des travaux de recherche qui lui sont soumis. Ils doivent être évalués par la communauté scientifique elle-même.

Les résultats de ces travaux de recherche ont été discutés par le conseil scientifique, placé auprès de l'ANSM, lors de sa séance de mars 2017. Les débats ont été suivis d'un avis du conseil scientifique et ont été retranscrits dans un compte-rendu approuvé en juin 2017.

Il n'existe pas de « rapport » de l'ANSM sur les études scientifiques du Pr Gherardi.

L'ANSM précise que le conseil scientifique de l'ANSM, qui est indépendant de la direction de l'Agence, a pour mission de lui proposer des avis lui permettant d'orienter certaines de ses actions et/ou certains de ses financements.

L'ensemble des informations et des documents à la disposition de l'ANSM sur ces travaux de recherche, dont le compte-rendu de la séance de mars 2017 et l'avis du conseil scientifique, ont été transmis à partir de fin août à l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) qui en avait fait la demande.

Enfin, outre que les montants estimés par le Pr Gherardi dépassent de très loin les capacités financières de l'ANSM en matière de financement de recherche, il ne rentre pas dans ses missions de financer des programmes de recherche de manière pérenne. Il est important de souligner que cette équipe de recherche ayant déposé un brevet, cela pourrait ouvrir à un financement privé et il serait contraire à la bonne utilisation de la subvention publique versée par l'ANSM que de supporter une activité privée lucrative.